



Communiqué de presse  
avril 2006

## Le site Internet du Greffe du Tribunal de commerce de Paris remporte un vif succès auprès des entrepreneurs parisiens:

**+ 40% de fréquentation sur le premier trimestre 2006**

**Toujours plus de visiteurs sur le site Internet [www.greffe-tc-paris.fr](http://www.greffe-tc-paris.fr)**

**Avec 85 000 visiteurs uniques et 300 000 pages lues pour le seul mois de mars 2006**, il connaît une hausse de fréquentation de 40% par rapport à février 2005.

A l'origine de ce succès, le remodelage complet du site au mois de janvier dernier pour mieux répondre aux souhaits des internautes. Qu'il s'agisse de recherche d'orientations, de renseignements ou de documentations, le site du greffe de Paris est l'outil indispensable pour tous ceux qui s'intéressent aux entreprises.

La force et l'attractivité du site reposent également sur **les liens vers les autres sites du greffe** dont les thématiques particulières demandent un traitement à part :

- **la création d'entreprises ([www.creeruneentreprise.fr](http://www.creeruneentreprise.fr))** : de l'idée d'entreprendre au passage à l'acte de création, tous les outils pour donner vie à son projet
- **la signature électronique ([www.certificat-electronique.fr](http://www.certificat-electronique.fr))** : pédagogique, le site permet de comprendre en quoi consiste un certificat électronique, ses usages, ses conditions de délivrance
- **la réponse aux appels d'offres de Marché Public ([www.marchespublicsenligne.fr](http://www.marchespublicsenligne.fr))** : des sources d'informations à l'élaboration du dossier de réponses, en passant par la méthodologie, les outils numériques et les enchères inversées, un site dédié aux petits entrepreneurs qui les guide pas à pas vers les marchés publics
- **l'aide aux choix de solutions numériques ([www.emallette.com](http://www.emallette.com))** : prolongement direct des trois autres sites, la Mallette Numérique de l'Entrepreneur présente toutes les solutions numériques indispensables à une activité dans le commerce électronique.

La rapidité d'accès aux informations, la création de nouvelles rubriques, l'amélioration des contenus et des fiches pratiques, la facilité de navigation dans la rubrique interactive, sont autant d'ingrédients qui font la réussite de cette nouvelle formule.

### **Un nouveau service en ligne depuis le mois de mars 06 : « Le module interactif de vérification des dossiers de formalités »**

Ce nouveau service en ligne permet désormais aux créateurs et dirigeants d'entreprises qui viennent de présenter un dossier de formalité au Registre du Commerce de consulter immédiatement en ligne le résultat du contrôle juridique de leur dossier d'immatriculation, de modification ou de radiation.

Un seul lien direct

<http://www.greffe-tc-paris.fr/commandes/htdocs/Rda.php> .

Le "numéro de déclaration" est la clé d'entrée pour connaître la date de contrôle et l'état du dossier : accepté, saisie en cours, ou motif du refus éventuel.

Pour mémoire, le Greffe du Tribunal de commerce ne dispose que de 24 heures pour effectuer le contrôle juridique du dossier de formalité déposé au Greffe. Dès l'arrivée du dossier, le Greffe lui attribue un "numéro de déclaration" qui est communiqué à l'entrepreneur. Ce numéro est associé à la date et l'heure du dépôt. A compter de ce moment, le compte à rebours commence. A l'issue du délai, l'entrepreneur peut vérifier en ligne le résultat du contrôle juridique de son dossier par le Greffe :

- soit le résultat est positif et l'entrepreneur est informé que le Greffe a attribué la personnalité morale à son entreprise en lui envoyant son Kbis ;
- soit le dossier a été mis en attente en raison d'un contrôle juridique qui a mis en évidence une irrégularité légale du dossier : le greffe a mis cette information en ligne avec l'explication de l'irrégularité ; l'entrepreneur peut alors venir au Greffe corriger cette irrégularité pour obtenir la validation de son dossier et l'envoi de son Kbis.

#### **Quelques chiffres :**

Les juristes du Greffe du Tribunal de commerce de Paris valident juridiquement **140 000 dossiers de formalités d'entreprises par an et 30 000 immatriculations d'entreprises** au Registre du commerce et des sociétés de Paris.

#### **S'informer de l'évolution de son dossier de formalité : un véritable gain de temps.....**

Selon Fabiola Soubadou, gérante d'une EURL qui ouvrira ses portes au mois de mai 2006, les démarches de la création d'entreprises peuvent être longues et périlleuses si l'on ne frappe pas aux bonnes portes !

Fabiola s'est beaucoup appuyée sur le site Internet du greffe « qui renseigne bien sur les démarches ». Elle a été particulièrement enthousiasmée par l'outil interactif « Suivi de votre formalité au Registre du commerce » grâce auquel elle a suivi pas à pas le traitement de son dossier d'immatriculation. « J'ai été informée quasiment en temps réel d'un problème détecté dans les statuts de ma société, ce qui m'a permis de réagir très vite pour les corriger sans perdre de temps ». Toujours dans l'optique de régulariser ses statuts, Fabiola a pris rendez-vous avec son interlocuteur du Registre du commerce, pour rétablir immédiatement son dossier « J'ai été très bien accueillie. Mon dossier a été traité immédiatement, et j'ai reçu mon extrait k bis deux jours plus tard, comme prévu. » La jeune dirigeante a également eu recours aux informations fournies par téléphone par les experts du centre d'appels du Greffe. « Le délai d'attente a été très bref. Les renseignements par téléphone fonctionnent très bien ». Et d'ajouter, « Bien se renseigner avant de se lancer, c'est essentiel, il faut recueillir le plus d'informations possibles sur les démarches. La création d'entreprise, c'est simple à partir du moment où l'on a réuni tous les documents et que l'on trouve le bon interlocuteur ».

#### **A propos du greffe du Tribunal de commerce de Paris**

*Le greffe est une société civile professionnelle de 252 salariés dirigée par quatre greffiers associés officiers publics et ministériels nommés par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure responsable de l'assistance du Président et des Juges du Tribunal de commerce, le greffe gère le Registre du Commerce des sociétés qui contient à Paris intra-muros 311.000 entreprises en activité en janvier 2006. Tous dossiers confondus, le greffe de Paris a traité en 2005, 130 077 formalités légales et 92 281 décisions de justice, et a enregistré 74 500 inscriptions de privilèges. Il a aussi traité des dossiers de prévention en difficulté de 2 563 entreprises. Depuis juillet 2000, le greffe propose aux entrepreneurs parisiens l'attribution gratuite de certificats électroniques permettant d'effectuer leurs déclarations administratives en ligne. Le greffe est certifié ISO depuis juillet 2004, cette certification s'est vue renouvelée en mai 2005.*

<b>Greffe du Tribunal de Commerce de Paris</b> Marie-Christine Berneron – Service Communication 1 quai de la Corse – 75181 Paris Cedex 04 Tel : 01 44 41 54 44 – Port : 06 80 48 15 63 <b>Email : <a href="mailto:mchristine.berneron@greffe-tc-paris.fr">mchristine.berneron@greffe-tc-paris.fr</a></b> <b>Site internet : <a href="http://www.greffe-tc-paris.fr">www.greffe-tc-paris.fr</a></b>	<b>Point Virgule Relations Presse</b> Céline Pardo – Tygénia Saustier 8, rue des Champs – 92600 Asnières tel : 01 41 11 82 15 – 01 41 11 82 34 Email : <a href="mailto:cpardo@pvirgule.fr">cpardo@pvirgule.fr</a> / <a href="mailto:tsaustier@pvirgule.fr">tsaustier@pvirgule.fr</a> Site internet : <a href="http://www.pointvirgule.fr">www.pointvirgule.fr</a>
---	--